

OUI, JE FAIS UN DON DE :€

(Un reçu fiscal vous sera adressé)

Je souhaite que mon don soit utilisé de la façon suivante :

(cochez la case de votre choix)

au service du diocèse de :

.....

OU au service de la congrégation de :

.....

OU au service des œuvres particulières de la Fondation Nationale pour le Clergé (construction de maisons de retraite, aide au paiement des cotisations sociales...)

J'envoie mon chèque à l'ordre de la Fondation Nationale pour le Clergé accompagné de ce bon de soutien dans l'enveloppe fournie ou sous enveloppe **NON AFFRANCHIE** à : Fondation Nationale pour le Clergé - Autorisation 70209- 75281 Paris cedex 06

Je peux aussi faire mon don en ligne : www.fondationduclerge.com

Tél :

E-mail :

Je corrige mes coordonnées si celles-ci sont inexactes :

.....

Vos données personnelles sont enregistrées par la Fondation Nationale pour le Clergé dans un fichier informatisé pour lui permettre de les utiliser à des fins de gestion interne, de traiter votre don, de vous informer, de répondre à vos demandes ou de faire appel à votre générosité. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité de vos données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux traitements précités. Vous pouvez demander à ne plus recevoir de sollicitations, en vous adressant à la Fondation Nationale pour le Clergé, 3 rue Duguay Trouin, 75280 Paris cedex 06 - contact@fondationduclerge.com - Tél. 01 42 22 74 28. La Fondation Nationale pour le Clergé ne transmet jamais les coordonnées de ses donateurs à d'autres organismes de collecte ou d'information.

Faire un don : Un geste simple mais indispensable pour les aînés de l'Église.

Vous souhaitez faire un don à la Fondation Nationale pour le Clergé ?

Nous facilitons votre démarche en mettant à votre disposition 3 moyens de paiement :

1) En ligne via notre site internet : www.fondationduclerge.com

Vous accédez à un espace en ligne sécurisé pour effectuer votre don.

Les + :

- Un gain de temps : seuls quelques clics suffisent pour effectuer votre don
- Votre reçu fiscal généré immédiatement
- Une réduction de nos frais de gestion

2) Par chèque via le bon de soutien

Vous complétez le bon de soutien que vous nous retournez accompagné de votre chèque (libellé à l'ordre de la Fondation Nationale pour le Clergé) précisant le montant et l'affectation de votre don.

3) Par prélèvement automatique

Vous pouvez fractionner votre don en mettant en place un prélèvement automatique. Pour ce faire, vous devez remplir le mandat de prélèvement SEPA en indiquant, entre autres, le montant prélevé, l'affectation, la périodicité, votre IBAN, le signer et joindre un RIB au format IBAN BIC à votre envoi.

UN DON = UN REÇU FISCAL ENVOYÉ

Pour chacun de vos dons, la Fondation vous adresse un reçu fiscal vous permettant de le déduire de vos impôts.

Nos équipes se tiennent à votre disposition.

- par téléphone au **01 42 22 74 28**
- par email à contact@fondationduclerge.com

FONDATION NATIONALE
POUR LE CLERGÉ

Vous pouvez bénéficier de déductions fiscales. Pour l'impôt sur le revenu, 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Pour l'IFI, 75% de vos dons dans la limite de 50 000€.